



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DROME

Dieulefit, le 21 décembre 2022

Affaire suivie par
Le directeur Frédéric DUVAL
Tél. 04 75 46 95 82
duval.sieadpl@orange.fr

Procès-verbal / compte-rendu du comité syndical du mardi 20 décembre 2022

Le 20 décembre 2022, le comité syndical convoqué le 21 novembre 2022 s'est réuni à le Poët-Laval, sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur Richard **BOUQUET**, Président.

Étaient présents les délégué(e)s suivants :

Aleyrac :	Absent.
Bourdeaux :	Madame Mireille BRUN , monsieur Robert LEYMAN .
Bouvières :	Excusé.
Comps :	Monsieur Jean-Pierre FABRE .
Crupies :	Absent.
Dieulefit :	Mesdames Geneviève MORENAS (procuration de madame Camille PERRIN); messieurs Christian BUSSAT (procuration de monsieur Jacques GLAYSE), Marc EBERHARD , Sylvain JEAN .
Eyzahut :	Monsieur Jacques HOLZ .
La Béguide de Mazenc :	Madame Nathalie GARDET (procuration de monsieur Patrick FAYN), monsieur Marc-André BARBE .
La Roche Saint Secret :	Excusé.
Le Poët-Laval :	Madame Béatrice PLAZA , Messieurs Richard BOUQUET (procuration de monsieur Patrick CHASSEPOT), Jérôme CUCHE , Patrice MAGNAN .
Les Tonils :	Excusée.
Montjoux :	Monsieur Philippe PATRY .
Orcinas :	Monsieur Maurice ROUSSET .
Pont de Barret :	Absent.
Rochebaudin :	Monsieur Eric KETLEY (procuration de monsieur Stéphane GALDEMAS).
Salettes :	Absent.
Souspierre :	Madame Eliette GUILHAUD .
Teyssières :	Excusé.
Vesc :	Excusé.

Délégué(e)s présent(e)s : 18
Procurations : 5
Quorum : 17



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DRÔME

Délégué(e)s excusé(e)s : Mesdames Mireille Blanc, Francette Chapus, Anne Desloges, Camille Perrin, messieurs Didier Alaize, Damien Bompard, Patrick Chassepot, Patrick Fayn, Jean-Paul Faure, Stéphane Galdemas, Jacques Glayze.

Mot d'accueil du Président :

Chers collègues,

Madame, Monsieur,

Je vous souhaite, avec les membres du Bureau du SIEA, la bienvenue pour ce dernier comité syndical de l'année 2022.

Nous sommes accueillis par la commune de le Poët-Laval que je remercie.

Cette fin d'année sera pour nous l'occasion de faire un point sur l'état d'avancement des chantiers engagés fin 2021.

Bien sûr, il y a la construction de la station de traitement des eaux usées sur la commune de le Poët-Laval.

La mise en service a eu lieu à la fin du mois d'octobre et nous sommes en phase d'observation jusqu'à la fin du mois de janvier 2023.

D'ores et déjà les premières analyses en sortie de station montrent que nous atteignons l'ensemble des paramètres règlementaires, notamment en azote et en phosphore et ce sans produit complémentaire (comme le chlorure ferrique).

Quant au bassin d'orage sur la commune de Dieulefit, là aussi les travaux sont terminés et nous sommes en phase de réglages.

Marc Eberhard nous fera un point plus précis en fin de comité.

Vous le savez, la fin d'année est aussi le moment du vote des différents tarifs du SIEA.

L'augmentation des différents coûts de fonctionnement, notamment le coût de l'énergie n'épargne pas le SIEA.

Cependant, au vu des fortes augmentations auxquelles nos usagers sont confrontés quotidiennement, le Bureau du SIEA a décidé de vous proposer une augmentation mesurée des tarifs pour les communes de Dieulefit et le Poët-Laval (1 % pour l'eau et moins de 3% pour l'assainissement sur la première tranche) et de reconduire les tarifs 2022 pour Rochebaudin.

Comptant moins de 10 agents et faisant moins de 2 000 000,00 d'euros de recettes, le SIEA entre dans le dispositif du bouclier tarifaire (sauf pour la STEP car notre abonnement dépasse les 36 kva).



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DROME

Enfin, nous vous présenterons la demande de la commune de la Bégude de Mazenc sur le transfert de sa compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2023. Ce transfert suivra, si vous le décidez, celui de la commune de Rochebaudin, effectif depuis le 1^{er} janvier 2022.

Je vous rappelle qu'un apéritif viendra clôturer ce comité syndical.

Je vous remercie.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Béatrice Plaza est désignée secrétaire de séance par le comité syndical (article L.2121-15 du CGCT).

1. Approbation du procès-verbal / compte-rendu du comité syndical du mercredi 28 septembre 2022.

Le procès-verbal / compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Décision(s) du Président en vertu de la délibération 07/2021 du comité syndical. Rapporteur : M R. Bouquet

- *Avenant n°1 au marché du bassin d'orage à Dieulefit qui porte le montant de l'opération à 702 759,80 euros ht. Soit une **augmentation de 3 965,80 euros ht**. Cet avenant concerne la mise en place d'un portail et d'une clôture à l'entrée du chemin d'accès au BO appartenant au Tennis club du Jabron, ainsi qu'une plus-value pour une clôture type tennis.*
- *Avenant n°2 au marché du bassin d'orage à Dieulefit qui porte le montant de l'opération à 702 759,80 euros ht. Soit une augmentation de 3 965,80 euros ht. Cet avenant concerne la mise en place d'un portail et d'une clôture à l'entrée du chemin d'accès au BO appartenant au Tennis club du Jabron, ainsi qu'une plus-value pour une clôture type tennis (**répartition des coûts de l'avenant 1 par entreprise**) / **Délai augmenté à 11,5 mois**.*

3. Transfert au SIEA de la compétence assainissement collectif de la commune de la Bégude de Mazenc, au 1^{er} janvier 2023. – (délégués Dieulefit / Le Poët-Laval / Rochebaudin).

Rapporteur : M R. Bouquet

- Par délibération du lundi 21 novembre 2022, la commune de la Bégude de Mazenc sollicite un transfert de sa compétence assainissement collectif au SIEA. Cette demande s'inscrit dans une démarche qui a débuté au printemps 2022. Plusieurs réunions ont eu lieu entre les représentants du SIEA et ceux de la commune afin de déterminer les conditions de ce transfert. Le linéaire du réseau est d'environ 16 km linéaires (43 km pour le SIEA). Le traitement des eaux usées est réalisé par 2 stations. Une station à lit bactérien de 1000 EH qui donne de bons résultats en sortie. Une station filtre à coco. Un diagnostic du réseau d'assainissement a été réalisé par le bureau d'études NALDEO (terminé en mars 2021). Ce dernier dresse un état du réseau et un



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DRÔME

programme d'aménagement à réaliser dans les années à venir. Ces travaux sont classés en 3 niveaux de priorité.

Le montant des priorités 1 s'élève à 292 500,00 euros ht.

Une analyse prospective financière a été demandée par le SIEA à madame Virginie Fraysse (conseillère aux décideurs locaux). Cette dernière a été présentée au bureau du SIEA le vendredi 18 novembre, en présence des élus de la commune de la Bégude de Mazenc.

L'analyse financière du Trésor Public permet de relever qu'en 2023 :

Le transfert de la compétence permet d'augmenter la capacité d'autofinancement (CAF) nette du SIEA de 105 600,00 euros.

Les différents indicateurs présents dans l'étude montrent :

- a) Que le transfert n'a pas d'impact négatif sur le coefficient d'autofinancement courant du SIEA.
- b) Que le ratio d'endettement du SIEA s'améliore avec le transfert.
- c) Que le SIEA serait en mesure d'assurer les travaux de priorité 1 du rapport NALDEO, avec l'apport au SIEA de 168 000,00 euros du résultat du budget annexe de l'assainissement collectif de la commune de la Bégude de Mazenc.

Madame Geneviève Morenas, souhaite savoir si les travaux envisagés hors priorités 1 auront une incidence sur les redevances payées par les abonnés de Dieulefit et le Poët-Laval ?

Monsieur Marc Eberhard répond qu'il n'y a pas d'incidence sur les tarifs 2023.

Après discussion et délibération le comité décide à l'unanimité des délégués de Dieulefit / Le Poët-Laval / Rochebaudin :

- ***D'approuver la demande de transfert de la compétence d'assainissement collectif de la commune de La Bégude de Mazenc,***
- ***D'approuver le montant du transfert du résultat du budget annexe de l'assainissement collectif de la commune au SIEA pour un montant de 168 000,00 euros.***
- ***D'autoriser monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens,***
- ***D'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à ce transfert.***

4. Tarifs 2023.

Préambule :

Le Bureau du SIEA propose une augmentation modérée du m³ d'eau de 1,07% en 2023. Ce qui porte le m³ à 2,00 euros ttc soit 0,002 euro le litre).



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Région de Dieulefit Beaucaire
26220 DIEULEFIT

Le Bureau propose une légère augmentation sur les 4 tranches en assainissement collectif. Ce qui porte le m3 à 2,31 euros ttc pour la première tranche, soit une augmentation de 2,94%.

Le prix total ttc du m3 en 2023 sera de 4,31 euros (0,0043 euro le litre), soit une augmentation de 2,06 % par rapport à l'année 2022.

EAU (délégués Dieulefit / Le Poët-Laval)

Rapporteur : M J. Cuche

	Tarifs HT 2022	Propositions 2023
Part fixe tva 5,5%		
Abonnement	22,00	
Location compteur	10,00	
Part proportionnelle tva 5,5%		
M3	1,18	1,20
Redevances Agence de l'Eau tva 5,5%		
Prélèvement	0,15	
Pollution	0,28	
Autres tarifs 20%		
Ouverture, fermeture de branchement	60,00	
Fermeture bouche à clé	15,00	
Déplacement non justifié	60,00	
Branchement	Réel + 10% frais généraux	
Modification branchement sur demande	Réel + 10% frais généraux	

Les autres tarifs restent inchangés.

Une discussion s'engage sur la possibilité de faire évoluer le tarif eau potable selon la consommation (tarif progressif).

Madame Geneviève Morenas et monsieur Christian Bussat souhaitent faire payer les « gros consommateurs » de manière plus importante dans un souci de sobriété.

Madame Mireille Brun pose la question de qu'est-ce qu'un gros consommateur ?

Une famille de 5 personnes peut consommer plus qu'un ménage de 2 personnes, sans pour autant être un gros consommateur.

Le SIEA a-t-il les moyens règlementaires de connaître la composition des ménages ?

Monsieur Eric Ketley pose la question du quotient familial qui est déjà utilisé dans d'autres domaines pour moduler le coût du service.

Monsieur Sylvain Jean indique que les « gros consommateurs » sont également pour certains des acteurs économiques importants du territoire qu'il ne faut pas pénaliser (entreprises / tourisme / collectivités ...). Il rappelle que le SIEA et les collectivités font de la pédagogie, d'ailleurs il faut mettre l'accent sur les fuites privées qui représentent environ 10 000 m3 de perte d'eau par an. D'une manière générale la consommation est inférieure sur le territoire du SIEA à la moyenne nationale (120m3 / 4 personnes) et a tendance à diminuer.

Monsieur Jean-Pierre Fabre rappelle que le SIEA n'a pas été en déficit de ressource cet été.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DROME

Pour madame Geneviève Morenas la pédagogie auprès des usagers ne suffit plus il faut être plus incitatif par un tarif progressif.

Monsieur Philippe Patry s'inquiète du prélèvement au puits de Barjol sur la commune de Montjoux qui alimente les communes de Dieulefit et le Poët-Laval.

Monsieur le président indique que le SIEA ne prélève que le strict nécessaire, selon les besoins des usagers et que le prélèvement a diminué, notamment en période d'étiage en 2021 (rapport SMBVL).

Monsieur Ketley relève la mise en place d'un tarif progressif sur la redevance assainissement collectif.

Monsieur le président rappelle que cette tarification « assainissement » répond à un besoin économique pour faire face aux obligations du SIEA pour la construction de la nouvelle STEP et du bassin d'orage, partant du principe que le dimensionnement de la station est proportionnel à la charge de pollution entrante (plus on consomme, plus on rejette, plus on traite).

Après discussion et délibération, le comité décide à l'unanimité

- **De voter les tarifs Eau potable 2023 comme présentés ci-dessus.**

ASSAINISSEMENT COLLECTIF (délégués Dieulefit / Le Poët-Laval / Rochebaudin)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DIEULEFIT / LE POËT-LAVAL

Rapporteur : M M. Eberhard

Tarifs inchangés depuis 2020.

	Tarifs HT 2022	Propositions 2023
Part fixe tva 10%		
Abonnement	35,00 euros	
Part proportionnelle tva 10%		
M3		
T 1 de 0 à 60 m3 / semestre	1,60 euro	1,65 euro
T 2 de 61 à 125 m3 / semestre	1,70 euro	1,75 euro
T3 de 126 à 150 m3/ semestre	1,80 euro	1,85 euro
T4 au-delà le 150 m3/ semestre	2,00 euros	2,10 euros
Redevance Agence de l'Eau tva 10%		
Modernisation	0,15 euro	0,16 euro
Autres tarifs tva 20%		
Frais de branchement	Réel + 10% frais généraux + PFAC	
PFAC + dégressivité à partir de 6 logements	5 500,00 euros – frais réels partie publique	
Extension de l'existant	M2 créés X 30,00 euros	
Modification du branchement sur demande	Réels + 10% de frais généraux	

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ROCHEBAUDIN (Inchangés)

Part fixe tva 10%	Proposition tarifs HT 2023
Abonnement	164,00 euros



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DROME

Part proportionnelle tva 10%	
Modernisation	0,16 euros
M3	2,05 euros

PFAC DIEULEFIT / LE POET-LAVAL / ROCHEBAUDIN :

Frais de branchement (par logement) : Réel (devis) + 10% de frais généraux + Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (applicable sur le neuf et l'ancien) :

Du 1^{er} au 5^{ème} logement : 5 500,00 euros TTC

Du 6^{ème} au 10^{ème} logement : 3 500,00 euros TTC

Au-delà et par logement supp. : 2 750,00 euros TTC

Branchement supplémentaire : Réel (devis) + 10% de frais généraux + Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (applicable sur le neuf et l'ancien) :

Du 1^{er} au 5^{ème} logement : 5 500,00 euros TTC

Du 6^{ème} au 10^{ème} logement : 3 500,00 euros TTC

Au-delà et par logement supp. : 2 750,00 euros TTC

Raccordement de logements supplémentaires sur branchement existant : Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (applicable sur le neuf et l'ancien) :

Du 1^{er} au 5^{ème} logement : 5 500,00 euros TTC

Du 6^{ème} au 10^{ème} logement : 3 500,00 euros TTC

Au-delà et par logement supp. : 2 750,00 euros TTC

Modification de branchement (à la demande de l'usager) : Réel (devis) + 10% de frais généraux.

Extension et changement de destination : m2 créés X 30,00 euros ht.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF LA BEGUDE DE MAZENC (Inchangés)

Part fixe tva 10%	Proposition tarifs HT 2023
Abonnement	52,00 euros
Part proportionnelle tva 10%	
Modernisation	0,16 euros
M3	1,30 euros

PFAC LA BEGUDE DE MAZENC :

Maisons individuelle ou local à usage autre que l'habitation mais dont la pollution générée est assimilable à une pollution domestique : 4 000,00 €.

Immeuble collectif : 4 000,00 € + 2 000,00 € par logement

Locaux à usage de commerce, bureaux, professions libérales, activités de services, établissements sanitaires, hôtels, restaurants ... 4 000,00 € + 2,00 € le mètre carré de surface plancher créée jusqu'à 500 M2. Au-delà de 500 M2 de surface de plancher créée 1,50 € par M2 supplémentaire.

Entrepôt, constructions artisanales et industrielles 4 000,00 € + 2 € le mètre carré de surface plancher créée jusqu'à 500 M2. Au-delà de 500 M2 de surface de plancher créée 1,50 € par M2 supplémentaire.

Transformation d'un local déjà raccordé à l'égout en plusieurs logements : 2 000,00 € par logement



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 BROME

Après discussion et délibération, le comité décide à l'unanimité

- **De voter les tarifs assainissement collectif 2023 comme présentés ci-dessus.**

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) / tous les délégués.

Rapporteur : M J.-P. Fabre

	Propositions tarifs ht 2023
Redevance annuelle tva 10%	28,00 euros
Instruction dossier neuf tva 20%	250,00 euros
Dont Conception	180,00 euros
Dont Réalisation	70,00 euros
Refus de RDV	55,00 euros
Absent au RDV	50,00 euros
1 ^{er} diagnostic	100,00 euros
Réhabilitation	Inclus dans la redevance
Contrôle pour vente	Inclus dans la redevance

Après discussion et délibération, le comité décide à l'unanimité

- **De voter les tarifs assainissement non collectif 2023 comme présentés ci-dessus.**

Monsieur Marc-André Barbe rappelle que la commune de la Bégude de Mazenc a mis en place une procédure incitative avec une sanction financière pour obliger les propriétaires à réhabiliter leurs installations classées en catégorie C et C+. Il souhaite que d'autres communes fassent de même.

Monsieur Jean-Pierre Fabre rappelle que cette démarche est de la responsabilité de chaque maire.

- 5. Autorisation d'engager en 2023 les dépenses d'investissement non couvertes par les restes à réaliser 2022 sur les budgets EAU (délégués Dieulefit / Le Poët-Laval) et ASSAINISSEMENT COLLECTIF (délégués Dieulefit / Le Poët-Laval / Rochebaudin) (avant les votes des budgets).**

Rapporteur : M R. Bouquet

Monsieur le Président indique qu'entre le 1^{er} janvier 2023 et le vote du budget (au plus tard le 15/04/2023), le SIEA peut engager :

- En fonctionnement 100% des crédits votés en 2022, sans vote requis.
- En investissement 25% des crédits votés en 2022, **après accord du comité syndical.**

Monsieur le président met au vote cette proposition.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DROME

Après discussion et délibération, le comité décide à l'unanimité

- **De voter ces autorisations d'engagement des dépenses d'investissement pour l'année 2023.**

6. Décisions modificatives budget assainissement collectif.

Rapporteur : M R. Bouquet

Monsieur le président propose au comité syndical les décisions modificatives suivantes :

- a) Inscription en dépenses d'investissement du remboursement du capital de l'emprunt (suite à l'emprunt contracté en avril 2022 – **Compte-rendu CS du 28 septembre 2022**) :

Dépenses - Article 2315 (travaux) : - 16 000,00 euros

Dépenses - Article 1641 (emprunts) : + 16 000,00 euros

- b) Reversement de la redevance modernisation réseau à l'Agence de l'Eau (section de fonctionnement) prévue initialement sur le budget eau à la demande du trésor public :

Dépenses - Chapitre 014 Article 706129 : + 38 000,00 euros

Dépenses - Article 6287 : - 38 000,00 euros

Après discussion et délibération, le comité syndical approuve à l'unanimité les décisions modificatives proposées.

7. Point sur les travaux d'assainissement collectif et la commission Vision d'Avenir.

- Monsieur Marc Eberhard fait un point sur l'avancement des travaux de la STEP et du Bassin d'orage à Dieulefit. Les deux projets sont fonctionnels et en cours de réglages.

- Monsieur Sylvain Jean évoque les 2 réunions tenues par la commission Vision d'Avenir depuis sa mise en place à la suite du comité syndical du 28 septembre 2022. La première réunion avait pour objet la présentation des dossiers à travailler (mise en jour du diagnostic eau / utilisation des lagunes).

La deuxième, la rencontre avec l'entreprise ATTP pour un projet de recyclage de matériaux propres sur le site.

2 autres projets sont étudiés (bio déchets / panneaux photovoltaïques).



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
26220 DROME

Plus rien à l'ordre du jour la séance est levée à 20h00.

La secrétaire de séance
Madame Béatrice PLAZA

Le président
Monsieur Richard Bouquet

Quartier Maleval 26220 DIEULEFIT
☎ 04 75 46 88 46 - Fax 09 70 32 66 11
www.sieapdd.fr